



DE en médecine des population des bovins - Restitution orale

1- Objectifs

Permettre au participant de mettre en œuvre dans sa clientèle la démarche vue dans la semaine en présentiel

Présenter de manière synthétique la nature du problème, la démarche suivie, les mesures mises en place et la discussion de cet ensemble

2- Déroulé pratique

Réaliser la visite ou le suivi d'élevage, en s'appuyant sur les éléments vus dans la semaine, et rédiger un compte rendu synthétique pour l'éleveur

S'inscrire sur un créneau lorsque proposé ou en solliciter un auprès du responsable du module

3- Soutenance orale

Préparer un support (type ppt) court et synthétique - la présentation orale ne doit pas durer plus de 15 minutes (+15 min de questions)!

S'inscrire sur un créneau lorsque proposé ou en solliciter un auprès du responsable du module

La restitution orale doit être réalisée dès que possible après la semaine en présentiel. Un délai de 9 à 12 mois, selon les modules, est toléré. Au delà de 12 mois, seuls les cas particuliers seront acceptés (changement d'employeur, congés mat ou maladie etc.). Sans soutenance orale et sans demande de dérogation dans les 12 mois suivant le module présentiel, la diplomation est définitivement annulée (le candidat conserve l'attestation de présence).

Il n'est pas indispensable d'arriver à un diagnostic final, mais l'évaluation porte principalement sur la démarche suivie.

La présentation orale doit respecter les étapes de la démarche clinique (doit être retrouvée, dans une moindre mesure car à destination de l'éleveur, dans le compte-rendu écrit)

- présentation du contexte (1-2 dias)
- caractérisation du problème (nature du trouble sanitaire 1-2 dias) : bien définir le problème et si besoin le préciser et le quantifier
- facteurs de risques, hypothèses diagnostiques et examens complémentaires
- bilan diagnostique (obligatoirement 1 ou 2 dia avec ce bilan diagnostique clairement identifié): cad "on a tel problème, qui est imputable à cela, cela et cela (avec certitude, probable, potentiellement, ou non imputable).
- démarche à tenir préconisée (doit répondre clairement aux points du bilan diagnostique
- évolution clinique (facultatif)
- discussion (ce que j'ai fait bien et mal ; ce que je ferais différemment si je devais refaire)

3- Notation du module (modules cliniques uniquement)

Examen écrit : coefficient 40 % Compte rendu écrit : coefficient 20 % Présentation orale : coefficient 40 %

Les comptes-rendus écrits et les présentations orales sont évalués sur leur adéquation aux étapes de la démarche clinique énoncés ci-dessus.

La moyenne doit être égale à 12 pour valider le module. Les coefficients sont déterminés pour que le succès de la restitution orale soit indispensable à la validation du module (rationale de la formation)

Les participants peuvent resoumettre une fois leur cas clinique écrit et leur restitution orale lorsque la note obtenue ne permet pas de valider le module.

À la fin de la présentation orale, le candidat est informé de la validation du module (il n'a alors plus rien à faire) ou de la nécessité de présenter une version plus aboutie.

3- Diplôme

Une fois la restitution validée, le responsable du module réalise le PV, le service de formation continue émet le diplôme que vous allez recevoir après quelques semaines.

Contact: N. Herman (nicolas.herman@envt.fr) D. Raboisson